

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Transformation de 2100m² de la toiture existante de la volière de protection des bassins de la pisciculture de Corancy (58120) en ombrières photovoltaïques d'une puissance de 406 kWc.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DUFAY Marie Guite, Présidente

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 7 2 6 0 0 0 2 8

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations de panneaux photovoltaïques sur ombrières, d'une puissance de 406 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La pisciculture de Corancy est une exploitation à vocation pédagogique, dépendante de l'EPELFPA du Morvan situé à Château-Chinon.

La Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, maître d'ouvrage, envisage de couvrir partiellement les bassins extérieurs de la pisciculture pour réduire leurs surchauffes estivales en modifiant la toiture de volière qui les protège des prédateurs. Pour cela, des emprises de filets seront remplacées par des dispositifs opaques, dimensionnés au rythme physiologique des poissons. Ces ombrières auront aussi pour usage de fabriquer de l'électricité solaire afin d'améliorer la rentabilité de l'investissement. Elles seront disposées en trois lignes identiques, parallèles aux bassins. Elles en recouvriront 80% de la surface et recevront des panneaux photovoltaïques inclinés à 11%, disposés en surimposition sur des portiques métalliques galvanisés. Ces structures enjambreront les bassins au droit d'appuis existants. Les filets, les poteaux, les portes, et tous les accessoires électriques en hauteur déjà installés et situés dans les emprises concernées seront démontés et les massifs béton des fondations correspondantes seront démolis pour être reconstruits aux dimensions requises par les nouveaux ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs des ombrières sont doubles :

- Améliorer la production piscicole du site en offrant des conditions d'élevage mieux adaptées aux races de poissons élevés.
 - Produire 406kWc dont une partie sera auto-consommée et l'autre revendue afin d'améliorer la rentabilité de l'exploitation.
- Le fonctionnement du site restera inchangé. Les travaux projetés seront réalisés sur un ouvrage existant, ne nécessitant pas d'emprise supplémentaire, de demande de défrichement ou de modification du terrain d'assise. Ils ne modifieront pas les caractéristiques et le fonctionnement de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une période de 4 mois pendant laquelle l'utilisation des bassins sera arrêtée. Ils seront réalisés en 3 phases comprenant :

- 1- Le démontage de la cage anti prédation existante et des équipements électriques attenants (éclairage des bassins, vidéo surveillance...), y compris ses fondations puisqu'aucun élément de structure n'est satisfaisant pour supporter les nouveaux ouvrages.
- 2- La mise en place de la nouvelle structure, comprenant :
 - Le confortement des têtes de voiles séparatifs des bassins suite à la suppression des poteaux.
 - La réalisation des fondations des nouveaux portiques et des bèches pour l'abri contenant l'onduleur général.
 - La pose de la structure primaire des ombrières, leur contreventement, les éléments secondaires nécessaires à la pose des panneaux et des filets ainsi que l'abri de l'onduleur.
 - L'exécution du double réseau des tranchées des réseaux photovoltaïques avec la mise en place des fourreaux et des regards de tirage nécessaire ainsi que la réalisation du réseau d'EP.
- 3- La fermeture de la cage et les finitions dont :
 - La mise à la terre des portiques, l'installation des panneaux sur leur structure, le câblage des 2 circuits, la pose de leurs onduleurs, du tableau de répartition avec son raccordement au TGBT, et raccordement au poste de transformation du circuit de revente.
 - La repose des éclairages du site et du circuit vidéo ainsi que le remplacement de certains fourreaux et câblages qui auront pu être endommagés
 - La reprise des cheminements existants en graves.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation des ombrières sera scindée en 2 centrales de production. Une centrale en autoconsommation d'une puissance de 136 kWc (120kVA) qui permettra de couvrir la consommation électrique du site et une centrale en revente totale d'une puissance de 272 kWc (240kVA) qui sera directement réinjectée sur le réseau basse tension ENEDiS.

La durée d'exploitation des deux centrales sera de trente ans minimum.

La production de la centrale en autoconsommation sera d'environ 132 MWh/an.

La production annuelle de la centrale en revente totale sera d'environ 264 MWh/an.

En phase d'exploitation, les opérations de nettoyage seront réalisées par les équipes du site. Les centrales seront sous monitoring. Elles seront surveillées par le personnel du site et les opérations de maintenance préventive et curative seront réalisées par la société en charge du contrat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Permis de construire et raccordement au réseau Enedis.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de la zone de travaux (volière)	2 900 m ²
Surface des ombrières	(699x3) 2 098 m ²
Longueur de chaque rampant	10,61 m
Largeur de chaque toiture	66,5 m
Hauteur à l'égout	3,60 m
Hauteur au faîtage	4,90 m
Orientation + pente	Sud - 27° et 11°

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Pisciculture du moulin de Corancy
Moulin de Corancy
58120 CORANCY,
Section cadastrale A – parcelles n°
317, 318 et 319
Altitude: 335,49m

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 0 2' 2 1" 18 Lat. 4 7° 0 9' 6 6" 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet d'ombrières prend place sur le site de la pisciculture de Corancy dont les travaux d'extension et de rénovation ont été achevés fin 2018. Cette opération a fait l'objet d'une ICPE n°58-2018-07-11-003 délivrée par la préfecture le 11 Juillet 2018 pour la production maximale de 60T de poissons/an et l'exploitation d'un atelier de transformation avec abattage d'animaux et préparation alimentaire à partir de ces derniers.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se trouve dans le Parc Naturel Régional du Morvan. Il a été présenté fin Juillet 2021 à l'architecte du Parc qui n'a pas émis d'avis verbal défavorable sur son intégration.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets liquides du projet correspondent aux Eaux Pluviales recueillies sur les 2.100m ² de panneaux photovoltaïques installés. Des gouttières et des chéneaux en bas de pente les collecteront pour les envoyer dans le réseau d'évacuation des EP déjà présent sur le site. Ce réseau se jette dans le bassin de lagunage de l'exploitation pour décantation avant rejet dans l'Yonne conformément aux directives décrites dans l'ICPE.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le réseau d'EP existant nécessitera d'être ponctuellement redimensionné pour absorber les volumes d'eau de pluies collectés par chacune des 3 lignes d'ombrières.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'ombrières a été déterminé pour maximiser l'effet d'ombre tout en minimisant la hauteur de chaque ouvrage, la priorité d'usage étant donnée à l'amélioration des conditions de vie des poissons. Pour cela, l'inclinaison des panneaux est proposée à 11%, ce qui permet au faîtage de chaque ligne d'être largement en dessous de celui du bâtiment d'exploitation afin de minimiser l'impact visuel et la prise au vent de l'installation.

Chaque ligne d'ombrage est disposée en toiture de la volière existante sans dépasser son emprise.

Les EP sont récoltées pour être acheminées dans la lagune de décantation avant rejet en rivière.

Les onduleurs seront disposés en périphérie des zones de travail pour ne pas gêner animaux et exploitants.

Toutes les autres caractéristiques du site restent inchangées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne dégrade pas les caractéristiques du site en venant couvrir une zone déjà artificialisée.

Sa captation d'EP est contrôlée.

Enfin, il ne déroge pas à l'ICPE de l'exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 : planche de présentation n°1 du projet traitant l'insertion du projet dans son environnement. Annexe 5 : planche de présentation n°2 du projet traitant des infrastructures nécessaires à sa réalisation.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DIJON

le, 18/10/2021

Signature

Pour la Présidente et par délégation,
La Chef du service Expertise
Direction Patrimoine et Gestion immobilière

Anne THIRY

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

4

Extensio
n

Nom de la voie

SQUARE CASTAN

CS51857

Code postal

2 5 0 3 1

Localité

BESANCON CEDEX

Pays

France

Tél

380444089

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SEURRE

Prénom

FLORENCE

Qualité

CHARGÉE DE MAINTENANCE - SERVICE OPERATIONNEL

Tél

380444089

Fax

Courriel

florence.seurre@bourgognefranchecomte.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

